



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE
RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

N° : PA 2026-0308

Date : 16 AVR. 2026

Mis en ligne le :

16 AVR. 2026

Objet : Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2026-0241

Lieu : Rue d'Athènes

Durée : Jusqu'au 5 mai 2026

N° Acte : 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-1 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n° PA 2026-0241 du 16 mars 2026, portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement dans le cadre de travaux de raccordement électrique, du 23 mars au 21 avril 2026 ;

Vu l'arrêté municipal n° 26-10 du 30 mars 2026, portant délégation de signature à Madame Lalia ATTAF pour l'Aménagement et la gestion des Espaces publics ;

Considérant que les travaux ne pourront pas être réalisés dans la période initialement prévue ;

Considérant la demande en date du 3 avril 2026, de la société SOBECA, sise 745 avenue Georges Claude à 13852 AIX-EN-PROVENCE, sollicitant la prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2026-0241 susvisé ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2026-0241 du 16 mars 2026 sont prorogées jusqu'au 5 mai 2026.

Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Métropole Aix-Marseille Provence - Direction de la collecte des déchets,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix Marseille Provence, Direction Voirie Bassin Ouest,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours de Vitrolles.

Lalia ATTAF

Adjointe au Maire

Déléguée à l'Aménagement
et la gestion des Espaces Publics

